

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/462  
15 mars 1984  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 30 JANVIER 1984, ADRESSEE AU PRESIDENT DU COMITE DU  
DESARMEMENT PAR LE CHARGE D'AFFAIRES p.i. DE L'AUTRICHE CONCERNANT  
LES ARTICLES 33 A 35 DU REGLEMENT INTERIEUR

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que l'Autriche souhaite participer aux travaux de la Conférence du désarmement au cours de sa session de 1984, conformément aux dispositions des articles 33 à 35 du règlement intérieur du Comité du désarmement.

L'autriche souhaite participer aux travaux relatifs à toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour qu'adoptera la Conférence, tant dans le cadre des séances plénières que dans celui des réunions officieuses, ainsi qu'au sein des organes subsidiaires qui pourraient être créés en vue d'examiner ces questions.

Le Chargé d'affaires p.i. :

(Signé) Günter BIRBAUM